|  |  |
| --- | --- |
| MARCHES PUBLICS DE DEFENSE OU DE SECURITE  **declaration de sous-traitance** | **DC4** |

Le présent formulaire DC4 est un formulaire de déclaration de sous-traitance, **spécifique au service des achats d’armement (S2A) de la direction générale de l’armement du ministère des armées**, qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics de défense ou de sécurité pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni à l’acheteur soit par le soumissionnaire au moment du dépôt de l’offre - en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 spécifique au S2A ou dans les pièces demandées au titre de la demande de proposition technique et financière (PTF) - soit par le titulaire en cours d’exécution du marché public.

Il est rappelé qu’en application du code de la commande publique (CCP), et notamment de ses [articles L. 1110-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037703250&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401), [L. 1113-1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037703276), [L. 2515-1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037704603/#LEGISCTA000037704603), et [R. 2361-2 à R. 2362-6](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728715&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401), [R. 2362-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037728701&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401), [R. 2362-8](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037728697&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401), [R. 2362-9 à R. 2362-12](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037728693&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037728683&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401), le vocable de « marché public » recouvre ici **exclusivement** les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents susceptibles d’en découler, indépendamment des techniques d’achats utilisées (accords-cadres s’exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l’émission de bons de commande, dialogues compétitifs, partenariats d’innovation, concours, systèmes d’acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques).

Le présent formulaire, à jour de la réglementation en vigueur, renvoie au code de la commande publique. Néanmoins, les articles équivalents du code des marchés publics ("CMP" dans la suite du présent document), de l’ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics ("l’ordonnance" dans la suite du présent document) et du décret n° 2016-361 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité ("le décret" dans la suite du présent document), sont rappelés en notes de bas de page pour être rendus applicables aux procédures ou aux marchés qui sont régis par ces textes, la date de référence étant celle du lancement de la procédure contractuelle. En conséquence, le présent formulaire est utilisable comme acte spécial portant acceptation du sous-traitant et, le cas échéant, agrément de ses conditions de paiement pour tout marché du S2A, que celui-ci soit soumis au CMP, à l’ordonnance, au décret ou au CCP. Dans le cas d’une sous-traitance à paiement direct, cette dernière devra être prise en compte dans les documents contractuels en complément du présent formulaire.

# Identification de l’acheteur

## ◼ **Désignation de l’acheteur** :

Ministère des armées

Direction générale de l’armement (DGA) - Direction des opérations (DO)

Service des achats d’armement (S2A)

# Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l’avis d’appel public à la concurrence ou la demande de proposition technique et financière ; en cas de publication d’une annonce au JOUE, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l’indication du numéro de référence attribué au dossier par l’acheteur est également une information suffisante. **Toutefois, en cas d’allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance**.)

# Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

 un document annexé à l’offre du soumissionnaire

 un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement *(sous-traitant présenté après attribution du marché)*

 un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du ……………….…. .

# Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

##  Nom commercial et dénomination sociale de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l’adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone, numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des identifiants internationaux de codes destinés à identifier les opérateurs économiques ([ICD](http://metadata-stds.org/Document-library/Draft-standards/6523-Identification-of-Organizations/ICD_list.htm)) :

 Nom commercial et dénomination sociale de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l’adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Numéro SIRET, à défaut, le numéro unique d’identification (France) ou un numéro européen, international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des [ICD](http://metadata-stds.org/Document-library/Draft-standards/6523-Identification-of-Organizations/ICD_list.htm) :

## **** Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, *etc*.) :

## **** En cas de groupement momentané d’entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

# Identification du sous-traitant

##  Nom commercial et dénomination sociale de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l’adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone, numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des [ICD](http://metadata-stds.org/Document-library/Draft-standards/6523-Identification-of-Organizations/ICD_list.htm) :

 Nom commercial et dénomination sociale de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l’adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des [ICD](http://metadata-stds.org/Document-library/Draft-standards/6523-Identification-of-Organizations/ICD_list.htm) :

**** Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

◼ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d’engager le sous-traitant :

*(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre impérativement, éventuellement en annexe du DC4, un justificatif prouvant l’habilitation à engager le sous-traitant.)*

## **** Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:124:0036:0041:fr:PDF) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=83BCBFC60390609F22C124D22345B382.tpdila22v_1?idArticle=LEGIARTI000033669891&cidTexte=LEGITEXT000005621315&dateTexte=20170428) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l’artisanat ([R. 2351-12](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728815&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique) ?

|  |  |
| --- | --- |
| oui | non |

## **** Pour les marchés publics de service ou de travaux ou les marchés publics de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d’installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?cidTexte=JORFTEXT000037696277&idArticle=LEGIARTI000037718558&dateTexte=20181205)[[1]](#footnote-1) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié[[2]](#footnote-2) au titulaire ?

|  |  |
| --- | --- |
| oui | non |

# Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu’ils figurent dans le contrat de sous-traitance ou, à défaut, l’offre/devis du sous-traitant pressenti)

## ◼ **Nature des prestations sous-traitées** *(indiquer le(s) poste(s) concerné(s))* :

## ◼ **Lieu d’exécution des prestations sous-traitées**:

## ◼ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel *(à compléter le cas échéant)*** :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : ……………

La durée du traitement est : ……………..

La nature des opérations réalisées sur les données est : ………………….

La ou les finalité(s) du traitement sont : ……………

Les données à caractère personnel traitées sont : ………………

Les catégories de personnes concernées sont : ………………….

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

 Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

 Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l’[article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre4#Article28) relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

# Prix des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu’ils figurent dans le contrat de sous-traitance ou, à défaut, l’offre/devis du sous-traitant pressenti)

## ◼ **Montant des prestations sous-traitées** :

**a)** Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

* Taux de la TVA :
* Montant HT :
* Montant TTC :

**b)** Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2 *nonies* de l’article 283 du code général des impôts](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028418301&cidTexte=LEGITEXT000006069577) :

* Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire) ;
* Montant hors TVA :

## ◼  **Modalités de variation des prix** :

◼ **Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct :** *(*[*article R. 2393-33*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=4621551EBA8F207989B321CE0150EEF9.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728295&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401)*[[3]](#footnote-3) du code de la commande publique)* :

(Cocher la case correspondante.)

|  |  |
| --- | --- |
| oui | non |

Nota 1 : Lorsque le marché est passé dans le cadre du livre V du CCP le droit au paiement direct ne s’applique pas.

Nota 2 : Seuls les sous-traitants de premier rang sont admis au paiement direct, les sous-traitants de rangs inférieurs peuvent toutefois bénéficier d’une caution ou d’une délégation de paiement auprès du sous-traitant de premier rang.

# Conditions de paiement

## ◼ **Compte à créditer** :

(Joindre un relevé d’identité bancaire ou postal.)

Nom de l’établissement bancaire :

Numéro de compte :

Modalités de paiement (avances, acomptes, soldes) :

## ◼ Le sous-traitant demande à bénéficier d’une avance :

(Cocher la case correspondante.)

|  |  |
| --- | --- |
| oui | non |

# Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : ……………

# Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des informations, renseignements et pièces demandés par l’acheteur dans les documents de la consultation :

* ……………………………………………………………………………………
* ……………………………………………………………………………………
* ……………………………………………………………………………………

# Attestations sur l’honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

**J1 - Le sous-traitant déclare sur l’honneur**[[4]](#footnote-4) **(\*)** :

ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037704215&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401)[[5]](#footnote-5) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037703603&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401)[[6]](#footnote-6) du code de la commande publique.

Afin d’attester que le sous-traitant n’est pas dans un de ces cas d’exclusion, cocher la case suivante :

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037703603&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037704215&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

# Cession ou nantissement des créances résultant du marché public (Uniquement en livre III)

(Cocher les cases correspondantes uniquement si le sous-traitant est à paiement direct.)

1ère hypothèse  La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial :

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous‑traitant, dans les conditions prévues à l’[article R. 2393-40](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728277&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401)[[7]](#footnote-7) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

 l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

 une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse  La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

 le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l’[article R. 2393-40](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728277&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401)[[8]](#footnote-8) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

 l’exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

* soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
* soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

## ◼ Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux cession ou nantissement de créances prévus à l’[article R. 2391-28](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728411&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401)[[9]](#footnote-9) du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

Le directeur du Service de l’exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités

MINARM/DGA/DP/SEREBC

16 bis, avenue Prieur de la Côte d’Or – CS40300 – 94114 Arcueil Cedex

# Acceptation et, le cas échéant, agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en pièce jointe de l’offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l’acheteur à ce stade ; si le DC4 n’a pas été signé, l’acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L’acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, ce qui emportera agrément et, le cas échéant, acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

|  |  |
| --- | --- |
| À ………………………………., le …………………… | À ………………………………., le …………………… |
| Le sous-traitant :  (personne identifiée rubrique E du DC4) | Le soumissionnaire ou le titulaire :  (personne identifiée rubrique C1 du DC2 ou à l’acte d’engagement) |
|  |  |

L’Autorité signataire du marché ou son représentant accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

|  |  |
| --- | --- |
| À ………………………………., le …………………… |  |
| L’Autorité signataire du marché : |  |
|  |  |

# Notification de l’acte spécial au titulaire

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

|  |
| --- |
| En cas d’envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :  (Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.) |

Date de la dernière mise à jour :

|  |
| --- |
| En cas de remise contre récépissé :  Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :  À ………………………………., le …………………… |

1. Attestation sur l’honneur relative aux interdictions de soumissionner selon le code des marchés publics

Le sous-traitant déclare sur l’honneur :

1. Condamnation définitive :

* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l’article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l’Union européenne ;
* ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

1. Lutte contre le travail illégal :

* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l’Union européenne ;
* pour les contrats administratifs, ne pas faire l’objet d’une mesure d’exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

1. Obligation d’emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

* pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;

1. Liquidation judiciaire :

* ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l’article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

1. Redressement judiciaire :

* ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, *et* ***qui ne bénéficie pas d’un plan de redressement*** ou qui ne justifie pas d’une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l’accord‑cadre ;

1. Situation fiscale et sociale :

* avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement ;

1. Marchés de défense et de sécurité :

* - ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
* - avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'État ;

1. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

* - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l’article L. 1146-1 du code du travail ;
* - avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L. 2242-8 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

1. que les renseignements fournis sont exacts.

1. Article 124 du décret [↑](#footnote-ref-1)
2. La définition d’une entreprise liée résulte de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 précitée [↑](#footnote-ref-2)
3. Article 115 du CMP et article 124 du décret [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir annexe 1 pour le CMP [↑](#footnote-ref-4)
5. Article 46 de l’ordonnance [↑](#footnote-ref-5)
6. Articles 45 et 48 de l’ordonnance [↑](#footnote-ref-6)
7. Article 116 du CMP et article 126 du décret [↑](#footnote-ref-7)
8. Article 106 du CMP et article 126 du décret [↑](#footnote-ref-8)
9. Article 109 du CMP et 107 du décret [↑](#footnote-ref-9)